

**PREMIERE DEMANDE D'AGREMENT D'ASSISTANT MATERNEL A DOMICILE**

LISTE DES PIECES A ENVOYER EN INTEGRALITE

* **Le formulaire CERFA n°13394\*05** dûment complété, daté et signé

Veuillez référencer tous les adultes et les enfants présents dans votre foyer.

Pour les personnes majeures, y compris votre conjoint, ainsi que les enfants de plus de 13 ans, indiquer leur date et lieu de naissance.

* En cas de demande dépassement du nombre d'enfants sous votre responsabilité exclusive, compléter la rubrique n°12 du Cerfa, page 10.
* **Un certificat médical,** datant de moins de 3 mois, complété par votre médecin traitant et comportant son cachet et sa signature, **précisant si votre état de santé vous permet d'accueillir des enfants**, prévu à l'article R. 421-3 du code de l'action sociale et des familles.
* **La copie recto/verso d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) **OU** la copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
* **Une attestation d'honorabilité** pour vous et pour toutes les personnes de plus de 13 ans habitant au domicile. Attestation disponible sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr
* **Un justificatif de domicile** à votre nom et/ou au nom de votre conjoint de moins de 3 mois (quittances de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, convention de mise à disposition du local). Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom ; fournissez un justificatif au nom de la personne qui vous héberge et une attestation d'hébergement signée par cette personne.
* **Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP)** si votre logement a été construit avant 1949.

**EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS VOTRE DOSSIER SERA CONSIDERE INCOMPLET ET VOUS SERA RETOURNE**

**LISTE DES PIECES A TENIR À DISPOSITION DE LA PUERICULTRICE**

* **La copie du certificat d'entretien annuel des appareils fixes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de votre habitation, établi par un professionnel** (prévention des intoxications par le monoxyde de carbone, en application de l'annexe 4-8 du code de l'action sociale et des familles, instituée par le décret n°2012-364 du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels).
* **La note technique des piscines privatives non closes** dont le bassin est enterré ou semi-enterré ; en cas de changement de lieu d'exercice ou si le logement de l'assistant maternel ne comportait pas de piscine non close privative dont le bassin est enterré ou semi-enterré lors de la demande d'agrément, la copie de la note technique des piscines non closes privatives dont le bassin est enterré ou semi-enterré ;
* **La copie du certificat de ramonage**